



Séance extraordinaire du 22 décembre 2022

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tenue le 22 décembre 2022 au lieu ordinaire des séances de ce conseil à la salle des délibérations, sise au 152 rue Municipale, Saint-Adrien-d'Irlande à 19 heures.

Assemblée convoquée par Madame Ghislaine Leblanc, greffière-trésorière et directrice générale, pour prendre en considération les sujets suivants ; à savoir,

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption du budget 2023
3. Adoption du plan triennal d'immobilisations 2022-2023-2024
4. Période de question(s)
5. Levée de la séance

Conformément aux dispositions du Code Municipal article 156 et à laquelle séance ont été convoqués par avis signifié les membres du conseil étaient présents :

Les membres du conseil : Mesdames Mélissa Turgeon, Marina Lemay, Messieurs Rock Côté, André Mercier, Carl Croteau, agissent sous la présidence de la mairesse, Mme Jessika Lacombe.

Monsieur Alex Vachon est absent.

Mme Ghislaine Leblanc agit comme greffière-trésorière et directrice générale.
Mme Joanny Brochu assiste à la séance extraordinaire comme directrice générale par intérim.

Selon l'article 153 du Code Municipal, il est par la présente constaté que l'Avis de Convocation a été dûment signifié, tel que requis par le présent code, à tous les membres du conseil, incluant ceux qui ne seraient pas présents à l'ouverture de la séance.

Après une minute de silence, la séance commence à 19 heures.

NO-2022-12-182

**LECTURE DE L'ORDRE DU
JOUR ET ADOPTION**

PROPOSÉ PAR : MÉLISSA TURGEON

APPUYÉ PAR : CARL CROTEAU

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 22 décembre 2022 tel que lu par Mme Jessika Lacombe.

ADOPTÉE

NO-2022-12-183

ADOPTION DU BUDGET 2023

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ

APPUYÉ PAR: ANDRÉ MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent le budget 2023, tel que préparé et présenté au montant des revenus et dépenses équilibrés de 887 991\$

Que les détails du budget soient distribués dans le prochain bulletin mensuel en 2023.

ADOPTÉE

NO-2022-12-184

**ADOPTION DU PROGRAMME
TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI)
2022-2023-2024**

Attendu que la lecture du plan triennal est faite par la mairesse et qu'il contient la liste des projets d'immobilisations révisés à venir suivant les orientations du conseil pour les années 2022-2023-2024;

Attendu que des discussions ont été faites sur les chiffres présentés;

Attendu que les projets sont souvent conditionnels à l'obtention de financement (subvention, règlement d'emprunt, affectation de fonds);

En conséquence, sur la proposition de MARINA LEMAY, appuyé par CARL CROTEAU et il est résolu; À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande adopte tel que conçu, élaboré et rédigé, le plan triennal d'immobilisations de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tel que présenté, pour les années 2022-2023-2024, représentant des investissements potentiels de 176 600\$ dont les investissements prévus pour l'année 2023 sont de l'ordre de 112 200\$ dont les sources de financements sont confirmées.

Le plan triennal est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici au long reproduit.

Que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande autorise Jessika Lacombe, mairesse et Ghislaine Leblanc, directrice générale et greffière-trésorière et/ou Joanny Brochu, directrice générale par intérim, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande des documents afférents aux fins de l'exécution de la présente résolution.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des voix de la mairesse et des membres présents.

ADOPTÉE

NO-2022-12-185 PÉRIODE DE QUESTION(S)

Les citoyens assistant à la séance, interrogent les membres strictement sur le budget 2023 et le PTI 2022-2023-2024.

NO-2022-12-186 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU

APPUYÉ PAR : MÉLISSA TURGEON

RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 19 heures 17.

ADOPTÉE

Jessika Lacombe
Mairesse

Ghislaine Leblanc
Greffière-trésorière
Directrice générale

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal